



## CONVOCAATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 3 juin 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Titres de recettes 2020 et 2021 / approbation
- 3- Etat des restants exercice 2020 / approbation
- 4- Règlement de circulation temporaire / confirmation
- 5- Commissions consultatives / nominations
- 6- Liste 1 année scolaire 2021-2022 / propositions de réaffectation des candidats (huis clos)

Tuntange, le 28 mai 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,

Le secrétaire communal,



**IN.B** : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal, néanmoins les « gestes barrière » et le port du masque constituent des mesures de protection obligatoires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.